



**Fédération des associations  
de familles monoparentales  
et recomposées du Québec**

584, rue Guizot Est  
Montréal (Québec), H2P 1N3

Téléphone : (514) 729-6666

Télécopieur : (514) 729-6746

[www.fafmrq.org](http://www.fafmrq.org)

[fafmrq.info@videotron.ca](mailto:fafmrq.info@videotron.ca)

**Apprendre tout au long de la vie :  
Un incontournable pour les responsables de famille  
monoparentale**

Mémoire présenté au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études  
sur le document de consultation intitulé :

***Vers l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie***

**Janvier 2010**

## **La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)**

Notre Fédération existe depuis plus de 35 ans. Si à l'origine elle fut mise sur pied pour regrouper les familles monoparentales, depuis 1995, elle intègre aussi dans ses rangs un bon nombre de familles recomposées. Aujourd'hui, la FAFMRQ regroupe une cinquantaine d'associations membres à travers le Québec.

Au fil des ans, la Fédération a mené des actions importantes visant le mieux-être des familles monoparentales et recomposées. Parmi les dossiers sur lesquels la FAFMRQ s'est penchée activement, on retrouve notamment ceux concernant la lutte à la pauvreté, la perception automatique et la défiscalisation des pensions alimentaires pour enfant, la reconnaissance et le financement des organismes communautaires Famille et les mesures d'aide aux familles. La Fédération a également inscrit son action politique dans le cadre d'un mouvement plus large de solidarité en participant à des événements comme la *Marche du Pain et des roses* de 1995 et aux dernières éditions de la *Marche mondiale des femmes*, en 2000 et en 2005. Depuis plusieurs années, la Fédération participe activement aux travaux du *Collectif pour un Québec sans pauvreté* et fut parmi les groupes ayant contribué, en 2002, à l'adoption de la *Loi 112 – Loi visant à contrer la pauvreté et l'exclusion sociale*. En septembre 2004, la FAFMRQ présentait un mémoire à la Commission des affaires sociales chargée d'étudier le projet de loi 57 – *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*. Plus récemment, la Fédération a présenté un mémoire dans le cadre des consultations sur l'avant-projet de loi - *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale*. Elle s'est également impliquée, à titre d'intervenante, dans une cause de la Cour Supérieure du Québec visant à faire reconnaître les droits des enfants nés hors mariage.

Finalement, la Fédération a lutté et lutte encore, par le biais de diverses actions, afin d'assurer une meilleure accessibilité aux études pour les responsables de famille monoparentale. La FAFMRQ avait notamment participé, en 2003, à la consultation initiée par le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études à partir de son document intitulé : « *Vers une accessibilité financière à la réussite de son projet d'études* ». Puis, en 2004, la Fédération a participé à la commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec.

### **Introduction**

D'entrée de jeu, nous aimerions remercier les membres du *Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études* de nous avoir invitées à participer à cette consultation sur l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie. Nous apprécions également que les membres du Comité aient démontré, dans leur document de consultation, une préoccupation pour les besoins particuliers des responsables de famille monoparentale en cette matière. Comme nous le verrons dans les pages qui suivent, pour les parents seuls, particulièrement pour les mères, la notion d'apprentissage tout au long de la vie revêt une importance d'autant plus grande puisque plusieurs d'entre elles ont souvent dû interrompre leurs études ou se retirer du marché du travail suite à la naissance d'un enfant. Nous saluons par ailleurs la position du Comité qui a « *fait le choix d'examiner les problématiques en tenant compte du point de vue des personnes qui demandent des services éducatifs* ». À l'instar du Comité, nous adhérons au principe de « *donner une place centrale à l'apprenant et de privilégier la demande de formation plutôt que l'offre* ».

Dans le présent mémoire, nous présenterons d'abord quelques données sur la monoparentalité au Québec. Nous verrons notamment que, bien que la situation des familles monoparentales québécoises se soit sensiblement améliorée au cours des dernières années, elles connaissent encore aujourd'hui une importante précarité financière. Nous profiterons également de l'occasion pour brosser un rapide portrait de la participation des responsables de famille monoparentale au marché du travail et nous pencherons ensuite sur les problématiques particulières auxquelles doivent faire face les femmes monoparentales désireuses de parfaire leurs connaissances, soit dans le but d'améliorer leur situation professionnelle ou simplement pour leur enrichissement personnel. Nous verrons notamment que les formations traditionnelles destinées aux adultes répondent plus ou moins adéquatement aux besoins de ces personnes. Nous tenterons également de démontrer pourquoi, selon nous, l'apprentissage tout au long de la vie devrait avoir d'autres visées que la seule insertion en emploi, notamment celle de permettre l'exercice d'une citoyenneté responsable par une meilleure connaissance des droits et responsabilités de chacun.

Finalement, à l'aide d'exemples concrets, nous verrons de quelle façon les organismes communautaires, dont les associations membres de la FAFMRQ, jouent un rôle de première importance en rendant accessibles des outils d'apprentissages mieux adaptés aux responsables de familles monoparentales.

### **Quelques données sur la monoparentalité au Québec**

Au cours des dernières décennies, la société québécoise, à l'instar des autres sociétés industrialisées, a connu de profonds bouleversements, tant au plan économique que social. Ces changements ont généré l'émergence de nouvelles formes de familles, parmi lesquelles figurent les familles monoparentales et les familles recomposées. Lors du dernier recensement de 2006, il y avait 1 267 720 familles au Québec. De ce nombre, 352 825 (27,6 %) étaient des familles monoparentales dont la très grande majorité (77,9 %) était dirigée par une femme. Cela constitue une augmentation de 17 230 familles monoparentales depuis le recensement de 2001. Selon le portrait statistique des familles tel que recensé en 2006 par Statistique Canada, les familles monoparentales canadiennes sont en hausse d'un peu plus de 6 % par rapport au recensement de 2001. Elles représentent maintenant un peu plus du quart de l'ensemble des familles. C'est le pourcentage le plus élevé jamais enregistré. C'est cependant le nombre de familles monoparentales dont le chef est un homme qui a connu la plus forte augmentation, soit 14,6 % de plus qu'en 2001.

#### ***Des conditions économiques qui demeurent précaires***

Bien que la situation des familles monoparentales se soit améliorée au cours des dernières années, notamment suite à la mise en place, en 2005, de nouvelles mesures de soutien à la famille (*Soutien aux enfants* et *Prime au travail*), les familles monoparentales québécoises, particulièrement celles dirigées par une femme, sont encore trop souvent touchées par la pauvreté. Au Québec, en 2007, le taux de faible revenu avant impôt était de 27,8 % chez les familles monoparentales, comparativement à 6,2 % chez les couples avec enfants. En septembre 2009, on comptait 39 521 familles monoparentales au Programme d'aide sociale. Les chefs de ces familles représentaient 17,1 % de l'ensemble des adultes prestataires et 55,6 % des chefs de familles monoparentales au Programme d'aide sociale présentent des contraintes temporaires à l'emploi. La principale raison invoquée (79,4 %) est la présence d'enfants à charge de moins de 5 ans (incluant les grossesses).

De plus, les récentes améliorations du revenu des familles monoparentales ont tendance à fondre lorsqu'on additionne les diverses hausses tarifaires que nous avons connues au cours de deux dernières années. Comme le souligne le document de planification et d'orientations 2006-2009 du

*Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : « (...) de 2004 à la fin de 2006, les personnes à faible revenu auront connu des hausses de leurs coûts d'électricité de 11 % en moyenne, des hausses des frais de garde de 40 % ainsi que des hausses des frais de transport de 18 % dans les régions urbaines (pour le transport en commun) et de 35,5 % dans les régions rurales (pour l'essence). Cette tendance est inquiétante car elle ne ralentira probablement pas au cours des prochaines années. Les coûts de l'énergie continueront d'être à la hausse et on prévoit d'importantes augmentations des frais d'immatriculation et des permis de conduire ». À ce titre, un exemple cité dans un récent document du Collectif pour un Québec sans pauvreté démontre que les seuls coûts d'électricité ont augmenté de 14 % entre 2003 et 2009<sup>1</sup>.*

Enfin, même si les mentalités ont passablement évolué au fil des ans, un bon nombre de familles monoparentales sont encore la cible de nombreux préjugés et de diverses formes de discriminations. Par exemple, plusieurs propriétaires refusent encore de louer leurs logements à des responsables de famille monoparentale, particulièrement si celles-ci déclarent être prestataires de l'aide sociale. Ce sont également ces familles qui sont les plus souvent ciblées par divers programmes d'intervention précoce où leurs compétences parentales sont parfois remises en question.

### **Les parents seuls et le marché du travail**

Pour un bon nombre de mères monoparentales, notamment pour celles qui ont de jeunes enfants, les possibilités réelles d'insertion en emploi sont particulièrement difficiles. Et, vu leur faible niveau de scolarité, lorsqu'elles sont sur le marché du travail, elles sont plus susceptibles d'occuper un emploi au bas de l'échelle, avec de mauvaises conditions de travail (emplois à temps partiel, bas salaires, horaires atypiques, etc.). C'est le cas particulièrement pour les femmes qui ont dû interrompre leurs études ou se retirer du marché du travail à la venue d'un enfant. Comme le souligne une étude sur le marché du travail et les parents publiée par l'*Institut de la statistique du Québec en 2009* : « (...) il est plus difficile de dénicher ou de conserver un emploi lorsqu'on est seul à diriger une famille que lorsqu'on est deux. D'ailleurs, les taux de chômage le confirment; dans le premier cas, le taux est nettement supérieur (autour de 9 % contre moins de 5 %). Il est probable que le chef d'une famille monoparentale a plus d'éléments à considérer dans le choix de son emploi, notamment en ce qui concerne la conciliation des vies familiale et professionnelle (par exemple, les heures, les horaires et les quarts de travail en relation avec la disponibilité des places et les horaires en garderie) »<sup>2</sup>.

Bien que la présence des mères monoparentales sur le marché du travail ait augmenté de façon importante au cours des dernières décennies (les familles monoparentales dont le parent occupait un emploi en 2008 représentaient 4,0 % des personnes comparativement à 1,0 % en 1976<sup>3</sup>), elles affichent des taux d'emploi nettement plus faibles que les personnes en couple (87,0 % pour les couples avec enfants contre 75,4 % pour les responsables de famille monoparentales<sup>4</sup>). De plus, les femmes monoparentales sont moins nombreuses que les pères monoparentaux à occuper un emploi avec un taux de 73,1 % pour les mères contre 85,3 % pour les

---

<sup>1</sup> *Consultations prébudgétaires du ministère des Finances du Québec : Réparer les finances publiques pour lutter contre la pauvreté.*, décembre 2009, p. 21.

<sup>2</sup> *Travail et rémunération : Le marché du travail et les parents.*, Institut de la statistique du Québec, décembre 2009, p. 18.

<sup>3</sup> *Op. Cit.*, ISQ, p. 10.

<sup>4</sup> *Ibidem.*, « Figure 2.7 : Taux d'activité et d'emploi des 25-44 ans selon le type de famille, Québec 2008 », p. 18.

pères<sup>5</sup>. La même étude nous apprend également que les mères monoparentales se retrouvent plus souvent que les autres types de parents à occuper un emploi à temps partiel avec un taux de 17,6 % comparativement à 11,8 % pour les travailleurs en couple avec deux revenus. Par ailleurs, la proportion de femmes monoparentales chez les employé(e)s à bas salaire est de 27,9 % comparativement à 12,9 % chez les couples à deux revenus<sup>6</sup>.

### **L'accès à la formation pour les responsables de famille monoparentale**

Le fait d'assumer seul des responsabilités familiales et de poursuivre des études est déjà un défi en soi et demande beaucoup de détermination. Malheureusement, les divers programmes de formation et les mesures de soutien financier qui les accompagnent sont rarement adaptés aux besoins particuliers des responsables de famille monoparentale. Ceci est vrai tant pour les formations académiques (secondaire, cégep, université) que pour les mesures de formation offertes par Emploi-Québec. Les mères monoparentales assistées sociales sont pourtant parmi les premières à participer aux mesures d'insertion financées par Emploi-Québec.

En matière d'éducation des adultes, force est de constater que de nombreux obstacles empêchent encore plusieurs personnes d'y accéder. Comme le mentionne l'*Association québécoise des intervenantes et intervenants en formation générale des adultes (AQIFGA)* : « *De nombreux adultes seraient enclins à s'engager dans un projet de formation (ou réussiraient à mener ce projet à terme) si les horaires étaient plus flexibles et leur convenaient davantage. En effet, dans bien des cas, les horaires proposés par les centres d'éducation des adultes (CÉA) ne tiennent pas compte des exigences de la vie quotidienne des adultes (exercer des responsabilités familiales, occuper un emploi à temps partiel ou à temps plein, vivre une grossesse, s'adapter à une société d'accueil, etc.) ou ne répondent pas aux besoins de certaines catégories de travailleurs, dont les personnes ayant un travail à horaire variable ou un travail sur appel* »<sup>7</sup>.

Comme nous le mentionnions précédemment, la notion d'apprentissage tout au long de la vie revêt une importance particulière pour les mères monoparentales qui auront dû interrompre leur projet d'études ou se retirer momentanément du marché du travail suite à l'arrivée d'un enfant. Or, plusieurs de ces femmes, particulièrement celles qui auront eu un enfant relativement tôt dans leur existence, ne possèdent même pas de diplôme d'études secondaires. Pour d'autres, il s'agira de reprendre leur parcours de formation là où elles l'auront interrompu, soit au niveau collégial ou universitaire, ou encore, aller chercher des formations d'appoint pour reprendre une carrière interrompue pendant les années où elles se seront consacrées à l'éducation de leurs enfants. C'est le cas, par exemple, des infirmières qui doivent faire une mise à jour de leurs connaissances si elles veulent reprendre leur pratique.

#### ***Le programme de prêts et bourses***

Les responsables de famille monoparentale désireuses de réintégrer les structures de formation dites traditionnelles (secondaire, cégep et université) doivent souvent le faire dans des conditions économiques extrêmement difficiles et voient ainsi leurs chances de réussir gravement compromises. Présentement, l'aide financière accordée dans le cadre du programme de prêts et bourses ne suffit pas à couvrir les frais de subsistance. En plus des frais reliés à la garde d'enfant,

---

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 18.

<sup>6</sup> *Ibid.*, « Tableau 4.2 : Proportion d'employés à bas salaire selon la situation familiale et le sexe, Québec, 2008 », p. 31

<sup>7</sup> *Mémoire déposé au Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de l'élaboration du rapport 2010 sur l'état des besoins de l'éducation.*, Association québécoise des intervenantes et intervenants en formation générale des adultes (AQIFGA), novembre 2009, p. 9.

les étudiant(e)s responsables de famille monoparentale vivent des situations particulières en regard d'autres postes de dépenses. Au chapitre du logement, par exemple, les montants que doivent déboursier ces étudiant(e)s sont nettement supérieurs à ceux qui n'ont pas d'enfants à charge. Contrairement à un étudiant sans enfant, celui qui a des responsabilités familiales peut difficilement choisir de partager un logement avec d'autres personnes (et encore moins demeurer sur un campus étudiant), ce qui augmente nécessairement ses dépenses en terme de loyer, de téléphone, de chauffage, d'électricité, etc. De plus, cette personne devra généralement occuper un logement plus grand afin de loger convenablement sa famille. Selon une enquête sur les conditions de vie des étudiants publiée en 2009, le coût mensuel moyen du logement pour les étudiants avec enfants à charge était, en 2006, de 847 \$ comparativement à 471 \$ pour les étudiants sans enfant<sup>8</sup>. En ce qui a trait au montant consacré annuellement à l'alimentation, il était en moyenne de 2 763 \$ pour un étudiant sans enfant et de 6 953 \$ pour un parent-étudiant<sup>9</sup>.

En ce qui concerne la contribution de l'étudiant dans le calcul de l'aide financière, soulignons que les responsables de famille monoparentale ont moins la possibilité que les étudiants sans enfants de combler leur manque à gagner par des revenus de travail, que ce soit en cours d'année scolaire que pendant la période estivale. On sait, par exemple, que beaucoup d'emplois destinés aux étudiants offrent des horaires de soir et de fin de semaine. Or, pour les parents qui doivent assumer seuls des responsabilités familiales, cela pose de graves problèmes, notamment pour la garde des enfants. De plus, certains employeurs rebutent à embaucher du personnel qui ont des responsabilités parentales, prétextant que ces derniers seront plus susceptibles de s'absenter de leur travail.

### ***Les mesures d'insertion en emploi d'Emploi-Québec***

Pour ce qui est des programmes de formation offerts par Emploi-Québec, bien qu'ils soient assortis de mesures ciblées pour les responsables de famille monoparentale, ils comportent eux aussi des obstacles difficiles à franchir. Comme le souligne l'AQIFGA : « (...) *pour recevoir un soutien financier d'Emploi-Québec, l'adulte doit fréquenter le centre à temps plein, soit, selon les ententes, entre 25 et 30 heures par semaine. On revient donc à la case départ où l'horaire représente un défi très difficile, sinon impossible à relever pour plusieurs adultes. En effet, faire des apprentissages et les intégrer de façon durable est extrêmement exigeant pour un adulte qui a laissé l'école depuis longtemps, qui éprouve des difficultés d'apprentissage ou qui doit concilier de multiples obligations et responsabilités. En ce sens, les exigences posées par Emploi-Québec manquent parfois de réalisme, car elles ne tiennent pas toujours compte de la réalité des individus et du fait que trente heures d'études ne peuvent être comparées à un emploi à temps plein; il s'agit d'un investissement d'un tout autre ordre* »<sup>10</sup>.

### **Les besoins particuliers des responsables de famille monoparentale**

Les remarques de l'AQIFGA sont particulièrement vraies en ce qui concerne les mères monoparentales pour lesquelles les formations offertes par Emploi-Québec sont peu adaptées, d'une part en raison des responsabilités familiales qu'elles doivent assumer seules, mais également en raison du fait que certaines d'entre elles ont quitté l'école depuis longtemps. On doit également ajouter que ces dernières vivent souvent des difficultés additionnelles liées à leur histoire de vie

---

<sup>8</sup> *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle, du collégial et de l'université 2007.*, gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2009, p. 55.

<sup>9</sup> *Ibidem*, p. 57.

<sup>10</sup> *Op. Cit.*, AQIFGA, pp. 9-10.

(rupture, violence conjugale, problèmes de santé physique et mentale, etc.), ce qui restreint encore davantage leur capacité d'intégrer un parcours d'insertion professionnelle. Ces personnes ont en effet besoin d'une étape préalable correspondant davantage à des activités de pré-employabilité : avant de faire des choix sur leur avenir professionnel, elles ont besoin d'un accompagnement dans d'autres sphères de leur vie personnelle.

Il existe cependant des organismes qui dispensent des programmes de formation spécifiques aux femmes monoparentales. C'est le cas notamment du *Service d'orientation et de recherche d'emploi pour l'intégration des femmes au travail* (SORIF). Cet organisme a pour mission d'aider les femmes monoparentales à faible revenu à réintégrer le marché du travail ou à effectuer un retour aux études. La majorité des femmes qui participent aux activités de SORIF sont peu scolarisées et ont été éloignées du marché du travail depuis un certain temps. La première étape consiste donc pour ces femmes à mieux se connaître et à identifier le type de formation qu'elles aimeraient entreprendre. Certaines choisiront alors de compléter leur formation académique (études secondaires) alors que d'autres viseront un diplôme d'études professionnelles.

Or, en parlant avec l'une des intervenantes de SORIF, nous avons appris que les formations offertes par Emploi-Québec tiennent peu compte de la réalité ces femmes. Parfois, les formations auxquelles voudraient accéder les participantes se donnent seulement le soir, ce qui rend difficile, voire impossible, la conciliation avec leurs responsabilités familiales. De plus, bien qu'une aide financière soit accordée afin de couvrir les frais de garde et de déplacement, elle est souvent jugée insuffisante par les participantes.

### ***Un cas d'espèce : Vers la réussite***

L'une des associations membres de la FAFMRQ, l'*Association de familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais*, offre, en partenariat avec la commission scolaire et le Centre local d'emploi de sa région, une formation sur mesure destinée aux femmes monoparentales. ***Vers la réussite*** est financée par Emploi-Québec et donne accès à des sessions de 13 semaines, à raison de quatre jours/semaine. Cette activité de pré-employabilité a pour objectifs de permettre aux femmes de réorganiser leur vie aux niveaux personnel, familial, économique et de tenter ensuite de définir leur orientation professionnelle. Cette activité vise également à briser l'isolement des participantes et à favoriser l'entraide et la solidarité. Seulement une petite partie des activités de ***Vers la réussite*** porte sur le marché du travail. La plus grande partie des activités visent la connaissance de soi et le développement d'habiletés personnelles (communication, gestion du stress, gestion du temps, capacité à fonctionner en équipe, etc.).

***Vers la réussite*** affiche un taux de réussite de 80 %. Au terme de leur participation, 80 % des participantes choisissent de retourner aux études tandis que 20 % sont prêtes à réintégrer le marché du travail. Bien que le profil des participantes soit assez varié (on y retrouve de très jeunes mères comme des femmes de la fin cinquantaine), la moyenne d'âge est de 35 à 37 ans. Leur niveau scolarité varie également : le tiers des participantes n'a pas complété ses études secondaires, un second tiers détient un diplôme d'études secondaires et un dernier tiers a commencé des études collégiales ou des études professionnelles sans les compléter. Près de 95 % des participantes sont prestataires de l'aide sociale au moment de leur inscription, mais on retrouve également quelques prestataires de l'assurance-emploi et des femmes qui ne reçoivent aucune aide gouvernementale.

Selon les dires des responsables de ***Vers la réussite***, les femmes qui participent à cette activité arrivent généralement avec une faible estime d'elles-mêmes. Elles ont souvent vécu des situations personnelles difficiles (rupture, violence conjugale, problèmes d'anxiété et de dépression, etc.) et

ont connu des périodes passablement longues éloignées du marché du travail. Ce sont donc des personnes qui nécessitent un certain accompagnement avant de se retrouver dans un programme de formation ou de retourner sur le marché de l'emploi. Elles doivent se réhabituer à fonctionner en groupe, développer des habiletés de communication, apprendre à négocier avec leur entourage, apprendre à réorganiser leur temps et leurs activités. Elles se disent également surchargées par le fait d'assumer seules leurs responsabilités familiales et vivent un isolement important.

Le recrutement des participantes est difficile à faire, surtout auprès des femmes qui ont des enfants d'âge pré-scolaire. Ces dernières préfèrent souvent demeurer à la maison jusqu'à ce que leurs enfants fréquentent la maternelle. Ces femmes ont aussi souvent développé une certaine méfiance envers les agents d'aide sociale et ont également peur d'avoir l'obligation de se retrouver rapidement en emploi au terme de leur participation aux activités de *Vers la réussite*. Comme dans les autres organismes qui offrent des services d'employabilité et/ou de pré-employabilité, les participantes reçoivent une allocation de formation de la part d'Emploi-Québec, incluant une couverture des frais de garde et des frais de transport. Cependant, ces montants sont souvent jugés insuffisants par les participantes. Pour les personnes qui choisissent de compléter leur secondaire général ou de suivre une formation professionnelle au terme de *Vers la réussite*, elles peuvent continuer à avoir accès au soutien financier d'Emploi-Québec. Cependant, celles qui veulent aller au cégep ou à l'université doivent recourir au programme de prêts et bourses.

En Outaouais, il semble que l'offre de formations soit suffisamment diversifiée et qu'elle permette aux personnes de trouver des domaines qui correspondent à leurs goûts et à leurs aptitudes. D'ailleurs, *Vers la réussite* prévoit des activités d'orientation permettant aux participantes de mieux connaître le marché de l'emploi et de choisir en fonction de leurs goûts et aptitudes. Cependant, on sait qu'il n'en est pas de même dans toutes les régions du Québec. Par ailleurs, certaines femmes se voient parfois refuser des formations en raison de leur âge. C'est le cas notamment d'une femme de Saint-Hyacinthe qui voulait suivre une formation de préposée aux bénéficiaires. D'une part, ce type de formation n'était pas disponible à proximité de son lieu de résidence, mais lorsqu'elle a exprimé qu'elle était prête à déménager pour y accéder, on lui a répondu que, de toute façon, elle était trop âgée (56 ans) et que la priorité pour ce type de formation était accordée aux personnes plus jeunes.

### **D'autres façons d'apprendre...**

La mission que s'est donnée la FAFMRQ est de défendre les droits et les intérêts des familles monoparentales et recomposées. Ses principales sphères d'activité sont : le regroupement et le soutien aux associations de familles monoparentales et recomposées, l'éducation populaire et la formation, la défense des droits et la représentation.

Très tôt dans l'histoire de la Fédération, la nécessité d'informer et de sensibiliser ses membres sur les divers sujets touchant la monoparentalité et la recomposition familiale est devenue une préoccupation majeure. Dès lors, diverses formations se donnent aux trois paliers (provincial, régional et local) et touchent la relation d'aide, la formation de leaders, les techniques d'organisation de groupe comme unité d'action et le thème de l'enfant de famille monoparentale.

Tout au long des années 1980, la Fédération participe à l'élaboration et à l'adoption du *Cadre de référence en éducation populaire*. En 1986, plus de 10 000 personnes sont rejointes par les activités d'éducation populaire de la Fédération. Les services et les activités de formation dispensés par la FAFMRQ, via ses associations, constituent encore aujourd'hui la base de son intervention. La réponse aux besoins réels des familles monoparentales et recomposées demeure

une priorité.

### ***Connaître ses droits, c'est payant !***

Dès 1978, une recherche-action intitulée *Pour des conditions de vie décentes* permet d'évaluer les besoins en éducation populaire des familles monoparentales et permet au regroupement d'affirmer l'importance de s'inspirer du milieu pour déboucher sur l'action. La formation des membres sert alors d'outil privilégié pour mener à une véritable action politique.

De nombreux programmes sont mis sur pied afin de permettre aux personnes de mieux connaître leurs droits et les moyens concrets de les faire respecter. Des outils comme *Les étapes rupture*, *Comment se sortir de la pauvreté* et *Connaître ses droits, c'est payant!* sont des exemples de l'action conscientisante de la Fédération et de sa volonté de fonder son action sur les personnes elles-mêmes. Un rapport d'évaluation sur la médiation au service des familles recomposées, réalisé en collaboration avec l'UQAM et Relais-Femmes en 1995, permet également la mise en place d'un service gratuit de médiation communautaire familiale sous le titre *Accordons-nous*.

### ***Le financement des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec***

Ces activités d'éducation populaire dispensées par la FAFMRQ et ses membres étaient financées à l'origine par le *Programme de soutien à l'éducation populaire autonome* (PSÉPA) du ministère de l'Éducation du Québec. Malheureusement, ce programme est disparu suite aux diverses réformes de l'Éducation et à la mise en place de la *Politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire* au début des années 2000. Depuis, seules les activités d'alphabétisation sont reconnues par le ministère de l'Éducation pour des fins de financement. Bien que l'éducation populaire demeure une action prioritaire de la Fédération et de ses membres, les difficultés de financement qu'éprouvent plusieurs de nos associations limitent leur capacité à répondre adéquatement aux besoins des familles qui les fréquentent. C'est pour cette raison que la FAFMRQ revendique, depuis plusieurs années, un rehaussement substantiel du financement de la mission pour ses associations membres.

### **En guise de conclusion**

Ainsi, pour la FAFMRQ, l'apprentissage tout au long de la vie ne saurait avoir comme unique visée l'insertion en emploi des personnes. Nous croyons d'ailleurs qu'il est regrettable que la *Politique d'éducation des adultes* ait pris un tel virage au cours des dernières années. Il nous apparaît tout aussi important que les personnes puissent avoir accès à des formations qui touchent leurs droits et devoirs de façon à pouvoir exercer une citoyenneté responsable. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seules à défendre cette position. En effet, l'AQIFGA croit également que l'obtention d'un diplôme ne devrait pas constituer l'unique but de la formation aux adultes : « (...) bien que l'obtention d'un diplôme puisse constituer le but premier de la formation d'un adulte, l'atteinte d'objectifs personnels ou sociaux et le développement de compétences relatives à son emploi ou à l'exercice de ses rôles sociaux peuvent également constituer une réussite éducative importante ».

Par ailleurs, Tom Schuler, spécialiste de l'apprentissage tout au long de la vie et chef du *Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement* à l'OCDE, fait l'analyse suivante des effets sociaux de l'éducation : « Tom Schuller distingue le **capital humain** (les connaissances, compétences professionnelles et techniques), le **capital social** (les réseaux, le partage des valeurs, la confiance dans les institutions sociales et les autres) et le **capital d'identité** (la confiance en soi, l'identité personnelle, les objectifs, le plaisir de faire, la motivation à apprendre). Ces trois pôles

sont en interactions **dynamiques** permanentes à des degrés divers suivant les personnes et les situations. La notion de santé (physique et mentale) est au cœur de ce triangle : l'éducation favorise la santé qui, en retour, donne envie de se perfectionner »<sup>11</sup>.

De plus, Tom Schuler propose la classification suivante des effets sociaux de l'apprentissage : « Cette classification prend en compte la transformation ou l'entretien sur les plans individuel ou collectif et partage les effets sociaux en quatre : le changement personnel (un conducteur de bus qui devient professeur à l'Université) ; la maintenance de soi (une mère de famille prenant des cours deux heures par semaine pour conserver son sens individuel d'adulte) ; l'activisme collectif (la participation à des activités associatives) ; la maintenance du tissu social (la participation à de multiples réseaux). On se forme autant pour soi que pour les autres : se comprendre et comprendre les autres, se perfectionner et améliorer le fonctionnement de la communauté pour dépasser le clivage individuel/collectif en prenant conscience que l'on a besoin des autres pour se former »<sup>12</sup>.

Finalement, Paul Bélanger, professeur au Département d'éducation et de formation spécialisée de l'Université du Québec à Montréal, affirme ceci : « La réussite éducative est complexe et multidimensionnelle, alors que les facteurs en jeu interviennent dans des configurations les plus diverses : les parcours éducatifs antérieurs, les milieux familiaux, le régime pédagogique, l'environnement éducatif et ses services d'appui, les mécanismes et les mesures limitées d'expression de la demande, les rapports de force pour négocier les conditions, les ressources financières des individus et des institutions, le projet individuel et les contextes qui en influencent l'émergence. La réussite éducative est complexe en raison également des intérêts et objectifs formatifs, non académiques, que l'adulte poursuit et parvient ou non à réaliser »<sup>13</sup>.

Comme nous avons tenté de le démontrer, la notion d'apprentissage tout au long de la vie revêt une dimension particulièrement importante pour les responsables de famille monoparentale, particulièrement pour les mères. En offrant des formations qui répondent véritablement aux besoins particuliers de ces femmes, on observe à coup sûr des retombées positives importantes sur leurs conditions de vie et sur celles de leurs enfants. Il est donc essentiel de multiplier les initiatives qui s'adressent spécifiquement aux responsables famille monoparentale et d'offrir aux personnes le soutien financier nécessaire à leur réussite.

---

<sup>11</sup> Audition de Monsieur Tom Schuller, Université Dauphine, Paris, OCDE, **Lifelong learning World Committee**, 31 janvier 2007.

<sup>12</sup> Tom Schuler, Op. Cit.

<sup>13</sup> Paul Bélanger et autres, *La diversité des trajectoires et la réussite éducative des adultes en formation de base*, Université du Québec à Montréal, 2007, p. 102.